



SyMPaC
PAYS DU CALAIS

RAPPORT D'ACTIVITES
ANNEE 2024



RÉSUMÉ

Le millésime 2024 est le 19ème exercice de fonctionnement du SyMPaC. Malgré un spectre limité de compétences, la vie du syndicat s'est trouvée animée par quelques événements marquants.

Suite aux dynamiques en cours et enclenchées par le SyMPaC, plus de 485 000 euros ont été versés en 2024 aux collectivités, établissements publics et porteurs privés du Pays du Calaisis. Au-delà des aspects financiers, c'est l'image du Calaisis qui est valorisée à travers ce volontarisme collectif et ces efforts notamment dans les domaines de la transition écologique et énergétique.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ORGANISATION DU SYNDICAT	3
1. Les statuts et compétences :	3
2. Les instances représentatives :	4
3. L'effectif technique :	4
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	6
1. La vie institutionnelle :	6
2. Les procédures budgétaires :	6
VOLET « URBANISME »	9
1. Le schéma de cohérence territoriale du Calaisis (SCoT) :	9
2. L'accompagnement des acteurs du territoire aux enjeux du SCoT :	10
3. La révision du SCOT :	10
4. Dunkerque « 2030 » :	10
5. Concertation sur le projet de la Maison LEPORTOUX à Pihen-Lès-Guînes :	11
VOLET « ECONOMIQUE »	12
1. Evaluation du programme LEADER 2014-2020(prolongé 2022) :	12
2. Participation Calais Promotion :	16
3. Subventions à la plateforme Proch'Emploi et Galilée :	16
VOLET « TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE »	18
En raison de contraintes budgétaires, les membres du COPIL et le BS du SyMPaC ont décidé de ne pas poursuivre plus avant le déploiement de la phase opérationnelle de la stratégie proposée. L'outil « cadastre solaire » est donc ajourné ainsi que la signature d'un contrat de chaleur avec l'ADEME.....	
2. LE DISPOSITIF ACTEE :	19
VOLET « COMMUNICATION »	27
1. Parution de <i>SYMP' ACTU, l'actualité du Pays du Calaisis</i> :	27
2. Le site Internet :	27
3. La page FACEBOOK du Pays du Calaisis :	28
4. La page Facebook du RÉGAL Pays du Calaisis :	28
5. Salon « Entreprises et territoires » :	29
ETAT DES SUBVENTIONS PERCUES POUR LE TERRITOIRE VIA LES DISPOSITIFS PILOTES PAR LE SyMPaC ENTRE 2019 et 2024 (soit 6 ans)	30

ORGANISATION DU SYNDICAT

1. Les statuts et compétences :



En 2024, Le SyMPaC est composé de 3 EPCI et couvre un territoire de 154 074 habitants (chiffre INSEE 2023) :

- La
Communauté d'Agglomération Grand Calais
Terres & Mers (GCT&M) : 14 communes – 22
sièges – 100 079 habitants.

- La
Communauté de Communes de la Région
d'Audruicq (CCRA) : 15 communes – 11
sièges – 28 445 habitants.

- La
Communauté de Communes Pays d'Opale
(CCPO) : 23 communes – 11 sièges – 25 550

habitants.

De par son statut de syndicat mixte, le SyMPaC a une vocation de développement d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacune des entités intercommunales qui le composent. Son objet prioritaire est de **remplir une mission de planification** sur le périmètre des trois établissements intercommunaux membres.

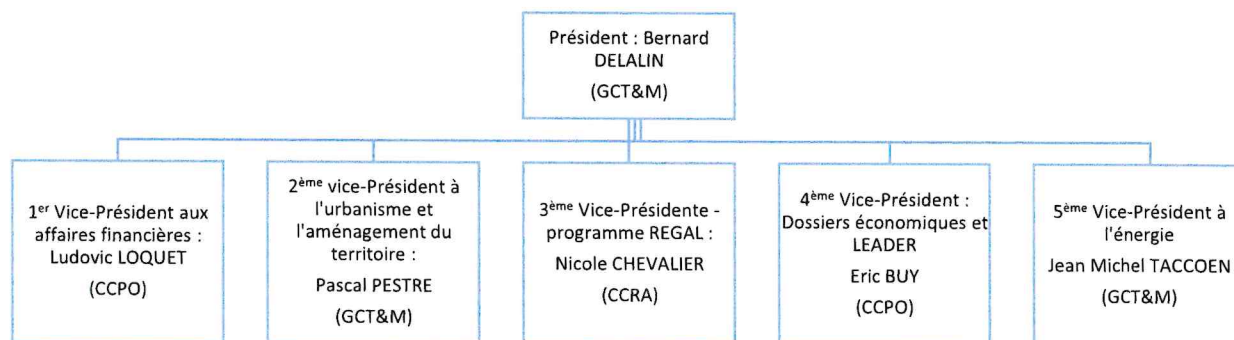
Il a pour fonction de les réunir et de constituer *un lieu d'information, d'analyse, de réflexion, d'échanges et de conception d'initiatives communes*, dans le but de générer cohésion et cohérence afin que tous les choix décisionnels qui restent en charge de chaque membre apportent une contribution à la création et au développement harmonieux et durable d'**un espace d'avenir partagé**.

Champs de compétence :

En référence tant aux cadres réglementaires qu'à l'attente de ses membres, le syndicat se donne pour objectif d'intervenir dans les domaines de compétences suivants :

- a) **L'URBANISME & L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** dans leur approche prévisionnelle : le SyMPaC assume à l'échelle de son périmètre le rôle d'élaboration et de suivi des documents d'urbanisme prévisionnels dont les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT).
- b) La **POLITIQUE de l'HABITAT**, pour ce qui concerne l'observation de son évolution et la définition de grandes orientations dans le cadre des politiques d'habitat, notamment le Programme Local de l'Habitat de Grand Calais Terres et Mers, la stratégie habitat de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.
- c) La **DEMARCHE de PAYS**, en application de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement du Territoire du 25 juin 1999 et du Décret 2000-909 du 19 septembre 2000, pour ce qui concerne la coordination et la validation des programmes d'actions définis par la Commission Permanente en cohérence avec la charte et le contrat de pays signés par les 3 EPCI membres. Le SyMPaC se charge, à cet effet, du portage de l'ingénierie nécessaire. Il pourra, en outre, assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions d'intérêt de pays. La démarche Pays pourra faire l'objet d'une ouverture au bénéfice d'autres collectivités non adhérentes sous réserve de l'acceptation des membres fondateurs.

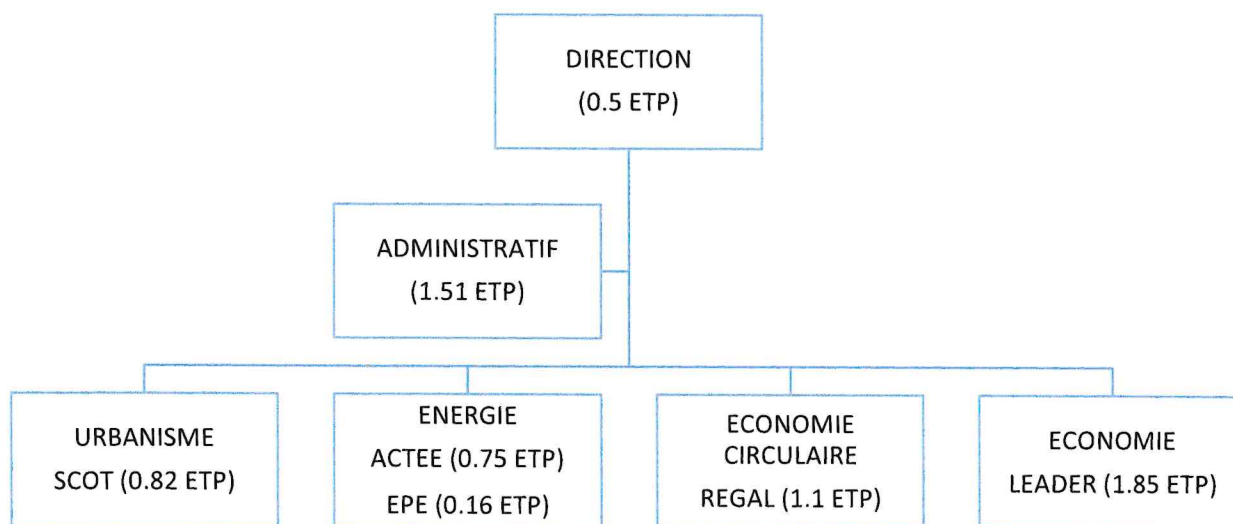
2. Les instances représentatives :



Depuis le 19/06/2024, la composition du Bureau syndical est la suivante

3. L'effectif technique :

En 2024, le SyMPaC a fonctionné avec 13 agents, soit un équivalent de 6.69 ETP



5 agents permanents (4.15 ETP) <u>Titulaires :</u> ▪ Julie TUEUX, Directrice depuis le 1/12/2018 – 1 ETP ▪ Valentin CARON, Gestionnaire LEADER, depuis le 1/11/2020 – 1 ETP <u>Contractuels :</u> ▪ Charlotte AUBERT, Animatrice LEADER depuis le 24/04/2019 – 1 ETP ▪ Isabelle TREUTENAERE, Animatrice du dispositif REGAL depuis le 16/05/2023 (contrat de projet) – 1 ETP ▪ Léo BEAUVOIS, Econome de flux, contrat de projet depuis le 2/11/2024 – 0.15 ETP	6 emplois accessoires (0.84 ETP) ▪ Isabelle BERTIN, secrétariat général, ville de Calais (7H/semaine) depuis le 01/01/2008 – 0.2 ETP ▪ Graziella LEVIS, référente SCoT, ville de Calais (7H/semaine) depuis le 23/10/2007 – 0.2 ETP ▪ Philippe PALANCHIER, SIG, ville de Calais (5H/semaine) du 01/12/2016 au 31/04/2022 puis 1H à partir du 1/05/2022 – 0.03 ETP ▪ Julien CARRE, finances, GCT&M (7H/semaine) depuis le 01/08/2018 – 0.2 ETP ▪ Stone DUCLOY, RH, GCT&M (3H/semaine) depuis le 01/08/2018. – 0.09 ETP ▪ Stéphane CUGNY, TIC, GCT&M (2H/semaine) depuis le 01/03/2023 – 0.06 ETP + Isabelle TREUTENAERE, communication (2H/semaine – IHTS) depuis le 1 /07/2023 – 0.06 ETP
3 agents en vacation (1.04 ETP) ▪ Lili BOULANGER, adjointe administrative : Du 1/07 au 31/12/2024 (6 mois) – 0.37 ETP <u>2 étudiants en stage :</u> ▪ Lili BOULANGER, LEADER : Du 4 mars au 7 juin 2024 (3 mois) - 0.25 ETP ▪ Lucas DORIGO, SCOT : Du 7/05 au 30/09/2024 (5 mois) – 0.42 ETP	1 agent mis à disposition (0.66 ETP) ▪ Léo BEAUVOIS, FDE 62 depuis le 2/11/2021 jusqu'au 1/11/2024

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

1. La vie institutionnelle :

En 2024, 4 réunions de bureau et 4 comités syndicaux ont été organisés

- 21 février 2024
- 20 mars 2024
- 19 juin 2024
- 27 novembre 2024

41 délibérations ont été votées sur l'exercice 2024 (+ 2.5 % par rapport à 2023)

2. Les procédures budgétaires :

Le SyMPaC a enclenché le processus par l'ouverture d'un **débat d'orientations budgétaires** (DOB) dans sa séance de Comité Syndical du **21 février 2024**. Comme l'imposent désormais les textes, un rapport a été présenté aux élus présentant les grandes lignes comptables, ainsi que l'état des effectifs du Syndicat.

➤ Les décisions budgétaires :

- Le Vote du **Budget Primitif** a été programmé en Comité Syndical du **20 mars 2024** sur la proposition du Président en exercice B. DELALIN, l'assemblée a validé un budget équilibré en recettes et dépenses à hauteur **1 552 564 €** en fonctionnement et **393 410 €** au titre de la section d'investissement.
- La cotisation **des EPCI** membres a été évaluée à hauteur de **305 307€** (hors ACTEE) et répartie entre les EPCI proportionnellement à la population de chacune d'entre elles.
- **Deux décisions modificatives** sont intervenues pour procéder à des ajustements techniques.

➤ Les bilans comptables de l'année 2024 :

- Le **Compte Administratif 2024** est approuvé le 17 juin 2025.

Le CA a été arrêté à la somme de **17K€** en recettes et **72K€** en dépenses pour la section d'investissement et à la somme de **968K€** en recettes et **929K€** en dépenses pour la section de fonctionnement.

On relève un reste à réaliser de **5K €**.

Le résultat de clôture du budget au 31 décembre 2024 se présente donc ainsi :

- Un solde positif de **396K€** en section de fonctionnement ;
- Un solde positif de **317K€** en section d'investissement.

Ainsi pour la section de fonctionnement, les recettes ont augmenté 61,58 % face à des dépenses qui ont également augmentées de 101,87 %. (En comparaison à l'année 2023).

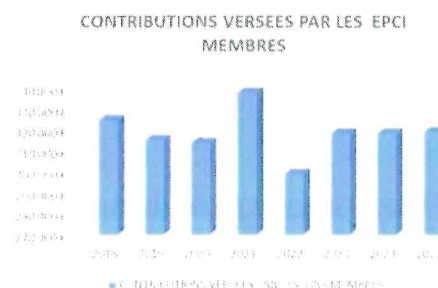
L'augmentation des recettes est principalement due au versement des fonds ACTEE 2 SEQUOIA de la part du porteur FDE62

La diminution des dépenses est principalement liée au reversement des subventions encaissées aux porteurs de projets pour un montant de 371K€

La section de fonctionnement exécutée à hauteur de 968K€ en recettes pour 929K€ de dépenses dégage ainsi un excédent de 39K€. En y intégrant les résultats antérieurs, la section se clôt sur un résultat positif de 396K€.

Evolution participation des EPCI :

Evolution de la participation des EPCI (toutes actions comprises)	
2018	324 565 €
2019	315 104 €
2020	313 708 €
2021	337 512 €
2022	299 093 €
2023	318 297 €
2024	318 307 €



L'évolution (2018-2024) sur le solde de la section de fonctionnement :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	345 444 €	1 398 733 €	952 443 €	425 902 €	546 770 €	599 228 €	968 249 €
Dépenses de fonctionnement	362 289 €	1 326 258 €	985 101 €	469 025 €	486 421 €	460 078 €	928 748 €
Résultat d'exécution	-16 844 €	72 475 €	-32 658 €	-43 124 €	60 483 €	139 150 €	39 501 €
Résultat reporté N-1	177 180 €	160 336 €	232 810 €	200 152 €	157 028 €	217 511 €	356 661 €
Résultat de fonctionnement	160 336 €	232 810 €	200 152 €	157 028 €	217 511 €	356 661 €	396 162 €

Pour la section d'investissement, les dépenses ont été exécutées à hauteur de 72K€ pour 17K€ de recettes.

Ces dépenses sont principalement composées de la révision du SCOT 56k€ et de dépenses d'ordre (10K€).

Ces dépenses ont été financées par le FCTVA (228€) et principalement par la dotation aux amortissements (16K€).

La section d'investissement pour 2024 dégage un résultat négatif de 55K€.

En intégrant les résultats antérieurs, la section se clôt sur un résultat positif de 317K€.

- Le **Compte de Gestion** du Comptable 2024 :

Conforme au compte administratif, il a été soumis et validé à la même séance.

**BILAN DU PILOTAGE DE LA PLANIFICATION DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES DISPOSITIFS
PILOTES PAR LE SYNDICAT**

VOLET « URBANISME »

La fonction planification, c'est à la fois :

- L'adaptation du cadre réglementaire aux évolutions législatives et au contexte local,
- La mise en œuvre et le suivi de ce cadre réglementaire concrètement sur le terrain (mise en compatibilité des PLU(I) avec le SCoT, suivi des procédures d'élaboration, de révision, modification, mise à jour ou mise en compatibilité avec un projet),
- L'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation (indicateurs, réunions de concertation entre les acteurs, bilan),
- Le suivi des projets structurants du territoire.

1. Le schéma de cohérence territoriale du Calaisis (SCoT) :

Pour mémoire, le SCoT a été approuvé lors du Comité Syndical du 6 janvier 2014, ainsi que le Document d'Aménagement Commercial (DAC).

Pour rappel, le SCoT a fait l'objet de deux modifications :

- La première, approuvée par le Comité Syndical du 27 novembre 2015.
- La seconde, approuvée par le Comité Syndical du 28 avril 2017.

Le SCoT a fait l'objet d'un bilan, au terme de 6 années d'existence. Le rapport a été présenté au Comité Syndical, lors de sa séance du 18 décembre 2019, et les élus ont décidé le maintien du SCoT.

Le pilotage du SCoT se traduit par des actions diverses et variées redondantes au fil des ans.

De manière générale, le SyMPaC :

- S'associe aux diverses réunions de travail sur les documents d'urbanisme locaux, afin de vérifier la bonne prise en compte du SCoT.
- Participe à l'évolution des documents supra SCOT, et notamment la modification du SRADDET, la révision du SDAGE et du SAGE. Le SYMPAC adhère à la Fédération Nationale des SCOT et participe aux différents temps d'échanges organisés.
- Suit des indicateurs spécifiques
 - o Les comptes fonciers logement. Les tableaux d'indicateurs sont complétés annuellement et un bilan est réalisé. Ils permettent le suivi du nombre de logements réalisés et des densités mises en œuvre ;
 - o Les comptes fonciers économiques : un tableau du suivi des remplissages des zones économiques et un tableau des ZACOM sont actualisés annuellement ;
 - o L'évolution de la population du Pays du Calais : suivi de cet indicateur annuellement, sur la base des données INSEE ;
 - o Les Espaces Proches du Rivage : comptabilisation des m2 de constructions autorisées en Espaces Proches du Rivage ;
 - o La réhabilitation des friches (indicateur suivi dans le cadre du COTTRI).
- Suit les plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux et des démarches structurantes. En 2024, ont été concernées les communes de Calais (modification), Marck (modification finalement non poursuivie). L'année 2024 aura également été celle de la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI de la CAGCTM, qui avait été prescrit le 3 février 2022 et de l'engagement de la phase de traduction réglementaire.
- Suit des autorisations d'urbanisme commerciales (CDAC).
- Informe ses communes sur le SCOT et les différentes actions du Syndicat au travers d'une newsletter intitulée « SYMP'ACTU ».

2. L'accompagnement des acteurs du territoire aux enjeux du SCoT :

Depuis l'adoption de la loi Climat et Résilience en 2021, et notamment la notion de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), le foncier est devenu une ressource fondamentale pour l'aménagement des territoires et les politiques locales doivent repenser un nouveau modèle de développement.

Le SyMPaC se fait accompagner des bureaux d'Etude « VERDI & VOIX ACTIVE » pour proposer aux élus et techniciens du territoire un programme d'information, de sensibilisation et de formation à ces nouveaux enjeux en vue de préparer la future révision du SCoT du Pays du Calais. Au total, cette mission de sensibilisation a permis de proposer quatre temps forts.

En 2024, la mission démarrée en 2022 s'est achevée par un temps fort qui a eu lieu le 26 mars à Audruicq, sous la forme d'un « atelier jeu sérieux » intitulé « modèle notre territoire ».

Les élus ont pu s'exprimer sur les enjeux de leur territoire, sur leurs besoins pour répondre à ces enjeux, mais aussi sur leurs craintes. La mission de sensibilisation a permis une évolution positive des postures des élus vis-à-vis du SCOT, même si seulement une partie des élus ont été impliqués.

La mission de sensibilisation s'est poursuivie, jusqu'à l'engagement de la révision du SCOT, avec une articulation entre les deux procédures réalisée grâce à des entretiens avec chacun des 3 EPCI, courant du mois de juin 2024, afin de tirer le bilan de la phase de sensibilisation et connaître l'état d'esprit des élus pour aborder la révision.

3. La révision du SCOT :

L'engagement de la révision du SCOT a démarré toute fin 2023, avec la délibération de prescription de la révision qui a été adoptée lors du Comité Syndical du 19 décembre. La consultation a été engagée pour un Appel d'Offres en vue du recrutement d'une AMO et c'est la société VERDI qui a été sélectionnée pour accompagner le SyMPaC tout au long de cette procédure. Le marché a été notifié le 10 avril 2024 au groupement conduit par VERDI.

La réunion de lancement a eu lieu le 17 avril, puis une réunion a été organisée avec chaque EPCI courant mai, et avec les élus de chaque EPCI courant juin, achevant ainsi la mission de sensibilisation. La phase diagnostic s'est déroulée sous la forme de comités techniques thématiques qui ont eu lieu de juin à novembre. Un temps plus spécifique a été organisé à destination des élus, le 11 septembre 2024, sous la forme d'un forum de lancement en présence de Monsieur DUNY, Directeur de l'agence d'urbanisme de Can Normandie Métropole, ce qui a permis de prendre de la hauteur sur les enjeux et orientations à intégrer dans le SCOT.

Le COPIL de synthèse de la phase diagnostic a eu lieu le mercredi 11 décembre 2024 à la grange du numérique à Guînes. Une réunion des Personnes Publiques Associées et des réunions publiques sur le diagnostic SCOT (une par EPCI) seront organisées en 2025 pour finaliser cette première phase de la révision du SCOT.

4. Dunkerque « 2030 » :

Le Dunkerquois va connaître un développement industriel exemplaire, qui ne sera pas sans retombées sur l'ensemble des intercommunalités limitrophes. Le Pays du Calais doit prendre en compte cette évolution et s'associe à la réflexion commune engagée, sous l'égide de Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque, afin de relever ensemble ce défi.

Ce sont environ 35 000 emplois qui sont attendus sur le Dunkerquois dans le cadre des projets de développement industriel du littoral. Une véritable révolution et un défi collectif à relever en matière d'aménagement du territoire, notamment pour ce qui est de la capacité à attirer et accueillir les salariés qui composeront ces emplois pérennes et temporaires mais aussi à proposer une offre de logement en adéquation pour répondre à cet afflux de population. La CUD ne peut pour cela composer seule et il est nécessaire de décloisonner les frontières administratives pour jouer collectivement. (Périmètre de référence = « Carré magique » recouvrant Dunkerque/Hazebrouck/Calais/Saint-Omer).

Cette coopération territoriale devait se concrétiser par la signature d'un Protocole logement à intervenir qui n'a pas abouti en 2024.

Néanmoins, le SyMPaC continue de participer aux différents COPIL et Groupes de Travail, et notamment sur le « logement » et la « mobilité », enjeux qu'il faudra étudier et prendre en compte dans le cadre de la révision du SCOT en cours.

5. Concertation sur le projet de la Maison LEPORTOUX à Pihen-Lès-Guînes :

La commune de Pihen-Lès-Guînes a sollicité le SyMPaC afin de mener une concertation concernant l'usage futur de la maison LEPORTOUX, acquise récemment.

L. DORIGO, stagiaire en master PAUL, a piloté cet accompagnement en lien avec la boutique des Sciences de l'Université de Lille.

Une enquête et un atelier de concertations n ont été organisés afin de dégager des pistes sur le futur usage de cette habitation à rénover en cœur de village.



VOLET « ECONOMIQUE »

1. Evaluation du programme LEADER 2014-2020(prolongé 2022) :

L'enveloppe FEADER du Gal du Pays du Calais a évolué entre octobre 2016 et mars 2023 ; initialement de 1 235 000 €, elle sera définitivement arrêtée à 1 389 980 €.

Chaque Fiche action a connu des évolutions soit :

- Par fongibilité financière entre fiche action

En juin 2021, le comité de programmation décide de réalimenter les fiches actions 1, 2 et 5 afin de permettre le financement de projets privés à dimension économique.

- Par octroi d'enveloppes complémentaires par l'AGR.

Ces fonds complémentaires ont été affectés aux fiches actions 1, 2, 5, 9 et enfin 3. A l'exception de la Fiche action 9 relative au fonctionnement du programme et qui mérite une analyse différenciée, toutes les fiches abondées sont celles destinées en priorité aux porteurs de projets privés

Le montant des subventions engagées au titre du LEADER pour les projets du Pays du Calais a augmenté de 12.5 % entre 2016 et 2023

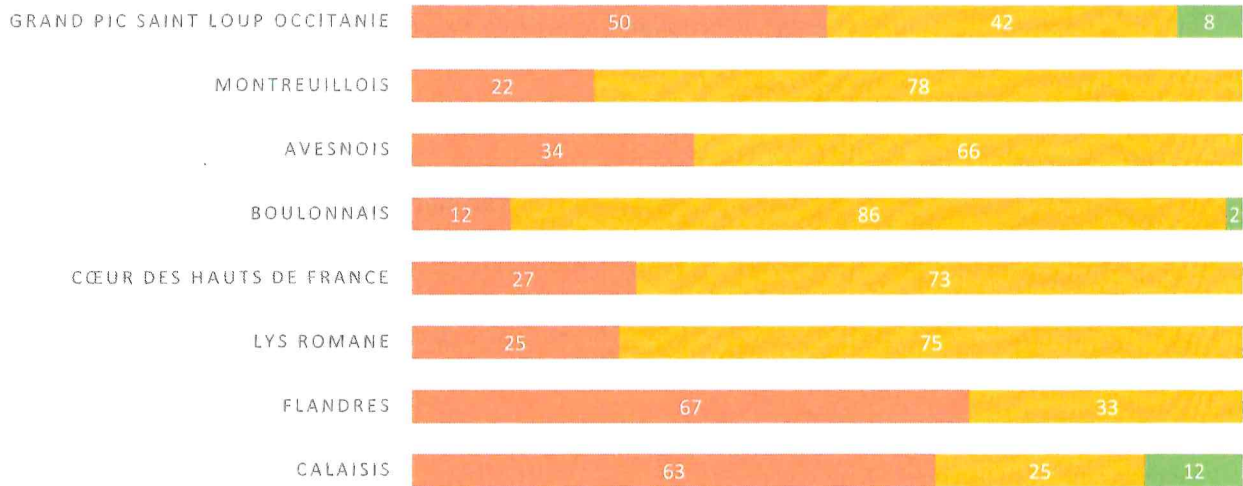
Sur la base des données quantitatives ci-dessus présentée, la stratégie élaborée en 2016 apparaît plutôt bien adaptée au besoin du territoire : 100% des fiches actions sollicitées, enveloppe financière engagée à 100 %.

Analyse de quelques indicateurs :

- En matière de **nombre de porteurs** effectivement accompagnés par le FEADER , le seuil est **dépassé avec 47 porteurs** pour 42 prévus.
- **Le nombre de dossiers programmés sur les fiches actions à 1, 2 3 et 5 représente plus de 78 %** du nombre total de dossiers programmés sur les lignes 19.2 et 19.3 de la SLD. Ce résultat dépasse largement les prévisions initiales qui prévoyaient un taux aux alentours de 50 % pour ces fiches action.
- **En matière d'emplois** créés ou maintenus, globalement sur la thématique du développement économique , **le seuil a largement été dépassé avec la création ou le maintien de 167 emplois** pour un objectif à 85.
- Pour ce qui concerne le critère « % de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures », n'ayant pas été clairement défini en début de programmation, nous avons choisi de l'analyser au regard de **l'impact géographique** validé par le comité de programmation. Ainsi le rapport entre le seuil fixé au conventionnement et l'objectif mesuré à l'évaluation est peu explicite.
- Parmi les territoires sondés, Le GAL du Pays du Calais fait partie des territoires qui ont accompagné le plus grand nombre de porteurs privés.

TYPOLOGIE DES PORTEURS EN CALAISIS ET AILLEURS

■ Privés ■ Publics ■ OQDP



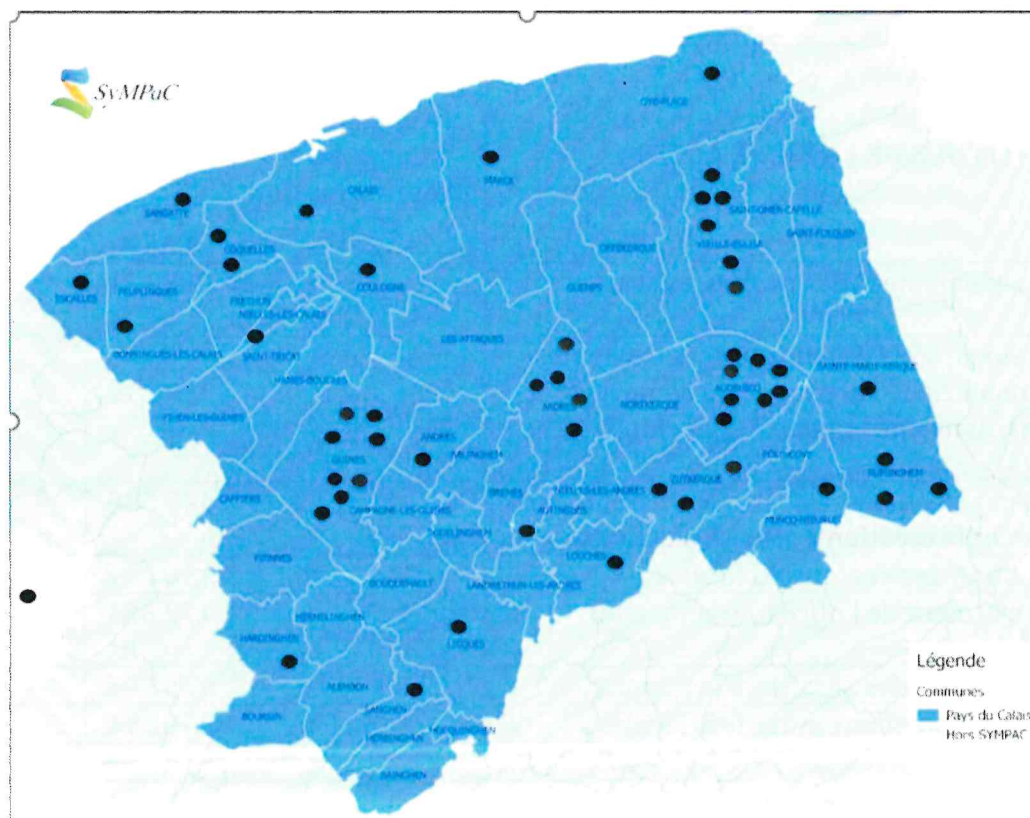
L'accompagnement de porteurs de projets privés nécessite une bonne coordination avec les politique et partenaires locaux puisqu'un porteur privé ne peut bénéficier de fonds européens qu'à la condition d'obtenir un co financement public.

INTITULE DE LA FICHE ACTION	Montants validés par le Comité de programmation (GAL)	Montant des dossiers payés par l'ASP	% de l'enveloppe consommée
FA1 : Accompagnement des projets à vocation alimentaire	304 865 €	282 421 €	20,3%
FA2 : Aide aux projets des entreprises existantes dans les domaines de l'artisanat, du commerce et des services, dans une logique de développement durable	206 625 €	199 312 €	14,3%
FA3 : Soutien aux porteurs de projets économiques pour renforcer la création / reprise d'activités	228 574 €	147 536 €	10,6%
FA4 : Promotion des ressources locales	94 812 €	53 919 €	3,9%
FA5 : Renforcement de l'offre touristique du calais	183 382 €	172 851 €	12,4%
FA6 : Structuration des services à la population	103 733 €	59 981 €	4,3%
FA7 : Encouragement aux initiatives locales	91 521 €	76 026 €	5,5%
FA8 :Coopération	14 669 €	13 415 €	1,0%
FA9 : Coordination du GAL: animation, gestion, capitalisation et transfert	263 712 €	262 571 €	18,9%
Total général	1 491 893 €	1 268 030 €	91,2%

En matière de co-financement, on remarque une intervention importante de l'échelon des EPCI, dont les fonds ont un effet levier sur les fiches action à entrée économique. Cette intervention s'explique notamment par la présence d'un Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) sur la même période.

Sur 47 dossiers financés sur les fiches 1,2, 3 et 4, 24 soit plus de 50 % ont bénéficié de subventions intercommunales, 15 ont obtenus des aides Régions et 5 ont élargé aux aides de la CARSAT. De manière beaucoup plus anecdotique, l'Etat, le Département et l'échelon communal sont intervenus. Cela s'explique par le partage de compétence des collectivités locales. En conclusion, les cofinancements mobilisés par les porteurs de projets selon la fiche action varient. Chaque projet a son plan de financement propre en fonction des objectifs poursuivis, du calendrier du projet et de sa localisation. La stratégie LEADER a ainsi permis la réalisation de projets très variés.

Localisation des projets cofinancés par le dispositif LEADER :



Analyse et conclusion :

- Le programme LEADER est un outil financier qui mériterait d'être simplifié mais qui demeure accessible aux porteurs de projets Publics et Privés. Il a permis dans une grande majorité des cas d'augmenter soit la qualité ou l'ambition du projet et d'envisager d'autres projets à l'avenir. Le délai de paiement de la subvention permet de conforter ou de reconstituer une trésorerie une à deux années après la réalisation du projet, ce qui dans la majorité aide au développement de la structure.
- On peut également constater que les porteurs de projets ne considèrent pas la procédure comme complexe et sont prêts à redéposer des demandes d'aides auprès du GAL.
- En pays du Calaisis, la mobilisation des membres du comité de programmation n'a jamais réellement posé de problème même pendant la crise sanitaire. Les membres se sont toujours investis et sont même devenus des prescripteurs. Le Leader Tour a marqué les esprits, en effet le Calaisis a été le territoire qui, en nombre cumulé de participants sur les 4 journées, a obtenu le meilleur résultat.
- Un projet LEADER Tour 2023-2027 a été réclamé. Il fait partie des projets de coopération inscrit dans la candidature.

a) Le lancement du programme 2023-2027 :

Le
et



dossier de candidature a été déposé le 31 octobre 2022 a désigné lauréat le 13 avril 2023.

Entre avril et décembre 2023, l'équipe LEADER a :

- Entamé et achevé avec l'autorité de Gestion Régionale le fastidieux travail de vérifiabilité des fiches actions,
- Organisé la réunion de lancement du LEADER 2023-2027 le 4 juillet à Ardres,
- Animé les groupes de travail en charge de la construction des grilles de sélection des projets,
- Installé le nouveau comité de programmation le 11 décembre 2023,
- Rencontré les 1ers porteurs de projets et constitué les dossiers de demande d'aide LEADER,
- En 2024, 4 comités de programmation ont été organisés : **14 projets** ont été présentés en avis d'opportunité.

2. Participation Calais Promotion :

Le SyMPaC adhère à l'association Calais Promotion. Elle a pour objet d'accompagner, en liaison avec les partenaires locaux : la recherche et l'accueil d'investisseurs, la conception, l'organisation et la réalisation d'outils et d'actions de promotion et de communication du territoire, la gestion des projets d'implantation et de développement des entreprises, la participation à toutes les opérations ayant trait au développement économique.

Des réunions bimensuelles sont organisées en lien avec notamment la CCI Hauts de France, la CMA, la Fabrique Défi et GCT&M afin d'échanger sur les actions et dossiers économiques en cours. Les dossiers LEADER du territoire de GCT&M sont régulièrement évoqués afin notamment de faire converger les aides locales, condition sine qua non à l'obtention des fonds européens.

3. Subventions à la plateforme Proch'Emploi et Galilée :

La plateforme Proch'Emploi :

Le Comité Syndical du SyMPaC, réuni le 30 novembre 2012, a entériné la création d'une Plateforme Avenir Jeunes dans le Pays du Calais, devenue Proch'Emploi en 2016 et portée par la CCI Littoral Hauts de France.

En 2024, le SyMPaC a octroyé une subvention de 7 000 € à cette plateforme initiée par le Conseil Régional des Hauts de France pour assurer un traitement équitable de cet outil sur l'ensemble du Pays du Calais.

Les missions de Proch'Emploi se déclinent comme suit :

- Collecter les offres cachées dans les TPE-PME.
- Mobiliser les « chefs de file métier ».
- Animer des « circuits courts » sur les 3 EPCI.

L'association Galilée :

Galilée conventionne avec la Région Hauts de France et le SyMPaC dans le cadre du dispositif STARTER ESS afin de réaliser :

- Un accompagnement ante-créeation des porteurs de projets de l'ESS,

- Un suivi des activités nouvelles,
- La promotion de l'ESS dans le territoire (actions d'animation et de sensibilisation).

Via la subvention de 6 000 € versée par le SyMPaC, l'accueil, l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets de l'ESS sont ainsi assurés sur les territoires de trois intercommunalités.

L'un des objectifs de ce partenariat est notamment d'articuler cet accompagnement aux politiques locales en cours et **notamment avec le dispositif LEADER piloté par le SyMPaC :**

- Le dispositif LEADER devra être proposé aux porteurs de projets quand cela sera opportun ;
- L'association s'engagera, par ailleurs, à communiquer au fil de l'eau et bien en amont la nature des projets accompagnés.

VOLET « TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE »

1. L'EPE et la Préfiguration d'un contrat de chaleur thermique territorial :



Le SyMPaC a mandaté les bureaux d'étude AKAJOULE et AUXILIA pour réaliser une étude de planification énergétique (EPE) harmonisée à l'échelle du Pays du Calaisais et préfigurer la candidature à l'AMI « contrat de chaleur thermique renouvelable » (CCRT) de l'ADEME.

Le pays du Calaisais manquait de données énergétiques harmonisées essentielles à la révision d'un SCoT qui, en ces temps de forts enjeux énergétiques, se doit d'être doté d'une trajectoire énergétique claire et d'actions pour accompagner cette ambition.

Le lancement de cette étude de 18 mois a été marqué par la tenue d'un atelier au sein de la commune de Recques-sur-Hem, le 27 novembre 2023, durant lequel une quarantaine de participants a pu visiter la chaufferie Biomasse alimentant les bâtiments communaux tels que la salle des fêtes et le groupe scolaire communal, mesurer les enjeux de la chaleur renouvelable et ses différentes filières à l'échelle nationale.

Plusieurs temps d'échanges, de débat ont rythmé ce travail sur 18 mois :

Mardi 28 mai 2024 de 16H à 18H30 à l'Espace Pierre DESMIDT Route de Nortkerque 62370 AUDRUICQ	Objet : Déploiement du solaire photovoltaïque (PV) : - rappeler le mix cible et l'importance du PV - présenter l'éventail des actions possibles - sélectionner et prioriser des actions à retenir dans le cadre du plan d'actions de l'EPE
Jeudi 6 juin 2024 de 14H à 17H à la salle des fêtes de Coulogne 65, rue des Hauts Champs 62137 COULOGNE	Objet : Déploiement des énergies renouvelables thermiques (solaire, géothermie, biomasse) : - rappeler le mix cible et la place des EnR thermiques - point d'étape et d'information sur le CCRT (contrat de chaleur). - présenter quelques actions possibles sur les 3 filières - sélectionner et prioriser des actions à retenir dans le cadre du plan d'actions de l'EPE
Lundi 10 juin 2024 de 13H15 à 19H30 à la Grange Numérique La Minoterie 62340 GUINES	Objet : Eolien et méthanisation : Lever les freins et établir les conditions acceptables de déploiement - sensibiliser à la nécessité de développer l'éolien et la méthanisation - sensibiliser à l'impact du renforcement du réseau électrique dans les paysages via une intervention - discuter des conditions de développement et d'acceptabilité des filières éoliens et méthanisation 13H30 - 16H30 : Visite du site de production de méthanisation agricole de Landacres Energie (Isques) - départ en autocar à 13H30 à la Minoterie à GUINES 17H00 -19H00 : Interventions d'experts, retours d'expériences, débats, échanges. (Grange numérique) 19H00 : Cocktail

- Séminaires stratégiques par EPCI : 11, 13 et 14 mars 2024.

- 3 ateliers thématiques afin de construire la trajectoire ENR du territoire (tableau ci contre).

- COPIL organisé le 12 décembre 2024.

En raison de contraintes budgétaires, les membres du COPIL et le BS du SyMPaC **ont décidé de ne pas poursuivre plus avant le déploiement de la phase opérationnelle de la stratégie proposée.** L'outil « cadastre solaire » est donc ajourné ainsi que la signature d'un contrat de chaleur avec l'ADEME.

2. LE DISPOSITIF ACTEE :



ACTEE, l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique, est un programme CEE (Certificats d'Economie d'Energie) porté par la FNCCR la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), porteur principal et par ces co-financeurs. Son objectif, mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les groupements de collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments

publics dans deux domaines :

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics
- La substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

a) Le bilan du dispositif ACTEE 2 :

- 27 communes et EPCI conventionnées sur 55 (soit 47%).
- 100 audits de bâtiments réalisés (soit 86 % de l'objectif) avec un taux de passage à l'acte de 55 %.
- 426 301 € d'aides pour le territoire (+ 183 % par rapport à la convention initiale).

Les points clefs de la réussite :

- LOT 2 : Opérations de sensibilisations sur la qualité de l'air intérieure et l'outillage des salles de classes en capteurs CO2 et installation de sous comptages au sein de 4 communes
- LOT 3 : Proximité de l'EEF avec les communes adhérentes et accompagnement fort sur les audits: Assurer le déroulement et la conformité du CCTP avec le nouveau marché à bons de commande dans les délais ACTEE 2 (20 audits = minimum 40 rdv en communes).
- LOT 4 : Engagement de rénovations aux ambitions BBC à la suite d'audits ACTEE (non prévues initialement) : Audruicq pour 2 bâtiments scolaires (> 1000 m2) et Sainte Marie Kerque.

b) Le dispositif ACTEE+ :

Le Fonds CHÈNE est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire, au sein d'ACTEE+ (PRO-INNO-66), troisième édition du programme créé par arrêté ministériel le 28 novembre 2022. Comme les deux précédentes éditions, ACTEE+ continue, via le Fonds CHÈNE, à accompagner les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie. L'objectif est de les aider à lever les freins qu'elles peuvent rencontrer pour favoriser le passage à l'acte.

CHÈNE apporte un soutien financier particulier, via différents bonus, aux actions et structures suivantes : pérennisation des postes d'économies de flux, schémas directeur immobilier énergie (SDIE), études de décarbonation, actions ciblées sur les écoles, communes rurales et DROM.

Le SyMPaC a de nouveau candidaté en 2024 afin de pérenniser et d'intensifier son action et étendre la mobilisation des aides au sein de nouvelles communes ayant eu connaissance des retours d'expériences des communes adhérentes sur d'ACTEE 2.

Les objectifs sur ce second programmé sont les suivants :

-Pérenniser l'accompagnement des communes via notamment la mise en place de stratégies pluriannuelles de rénovation (EEF), journées de formation (...).

- Poursuivre** la campagne d'études techniques afin d'accompagner les élus dans les choix à opérer.
- Faciliter** la mise en œuvre de rénovations globales par l'accompagnement de trio EEF/Moe/AMO "Energie".
- Accompagner** le passage à l'acte des bâtiments prioritaires et audités via le dispositif SEQUOIA.
- Articuler** les dispositifs déployés par la FDE62 et le SyMPaC.
- Renforcer** l'accompagnement spécifique à l'ingénierie financière aux communes et EPCI (optimisation des plans de financement, valorisation de CEE...)
- Continuer** à outiller le territoire.

Les actions déployées :

Les aides financières du programme ACTEE +

Les Fonds CHENE est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire. Il apporte un soutien financier particulier, via différents bonus, aux actions et structures suivantes : pérennisation des postes d'économies de flux, schémas directeur immobilier énergie (SDIE), études de décarbonisation, actions ciblées sur les écoles.

Les aides financières concernent les lots suivants :

Lot 2 : Outils de suivi et de mesure

Lot 3 : Etudes techniques

Lot 4 : Etude de maîtrise d'œuvre

Lot 5 : AMO et autres prestations intellectuelles.

Option 1 : Le service d'accompagnement à la valorisation des CEE

Dans le cadre des démarches actuelle en faveur de la maîtrise de l'énergie via le label « Territoire à Energie positive » et du programme ACTEE, le SyMPaC est inscrit sur le Registre National des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et y a déposé les CEE liés aux travaux réalisés par les collectivités du Pays du Calaisis entre 2019 et 2020.

Le SyMPaC agit comme « tiers regroupeur » pour ses communes membres, pour la gestion et la valorisation de ces CEE.

Compte tenu de la technicité du dispositif de valorisation des CEE, il est précisé que Le SyMPaC se fera accompagner par le Bureau d'Etude ACTES ENERGIE qui agira comme mandataire pour la gestion et la valorisation des CEE du territoire du Pays du Calaisis.

Le SyMPaC propose de déposer, sur son compte EMMY, les CEE issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la collectivité afin de les regrouper et de les valoriser (au meilleur prix) pour l'ensemble des collectivités et EPCI volontaires du territoire.

Option 2 : Le service d'Econome de flux partagé

Un poste partagé d'économe en flux est mis à disposition par le SyMPaC pour les communes du pays du Calaisis (hors Calais et Marck en Calaisis). Cet agent a vocation à devenir l'interlocuteur privilégié des collectivités du Calaisis pour leur projet de rénovation énergétique.

Le panel des missions de l'économe en flux est large, c'est pourquoi les priorités seront définies en partenariat avec le bénéficiaire en fonction de ses besoins propres et des éléments techniques dont il dispose (pré-diagnostic, plans du patrimoine, études techniques ...)

Le bénéficiaire est invité à choisir et hiérarchiser, en concertation avec l'EEF, 3 actions prioritaires à mettre en œuvre sur la durée de la convention (Cf annexe n°3).

Quelques exemples d'actions que peut mener l'économe de flux :

- Accompagnement dans la hiérarchisation des postes de consommation énergétique et prioriser les investissements.
- Accompagnement dans le remplacement de systèmes de chauffage vétuste, à la mise en place de projets de rénovation globale, à l'optimisation financière (AMO, Etudes de MOE, suivi des consommations post rénovation).
- Accompagnement dans l'identification de potentiels leviers d'économies d'énergies et optimisation de fonctionnement avec des investissements faibles et à courts retours sur investissement (prise en compte d'usage, optimisation du pilotage des systèmes.).
- Réalisation de notes de potentiels pour accompagner la décarbonation et développer le recours aux ENR (photovoltaïque, solaire thermique, géothermie...)

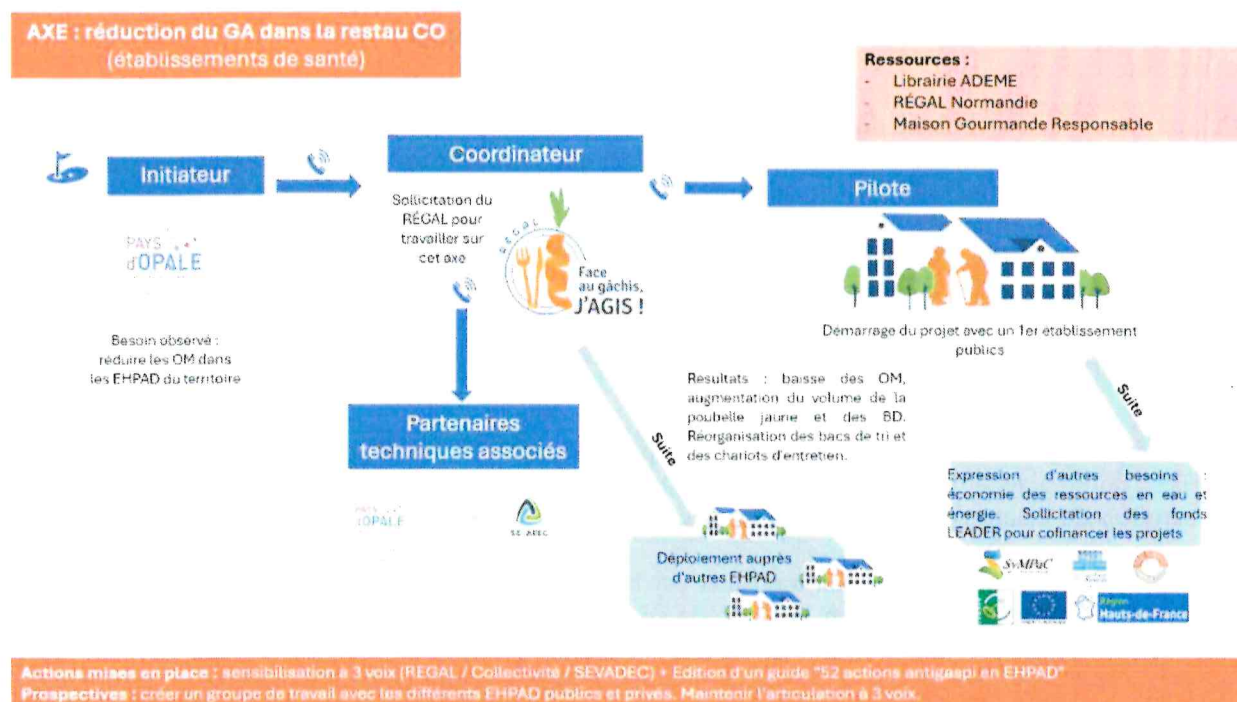
3. Le RÉGAL « Réseau Éviter le Gaspillage ALimentaire » :



Le RÉGAL du Pays du Calais poursuit le développement des actions engagées en 2023 et les expérimentations aux côtés des acteurs manifestant un souhait de s'engager dans une démarche antigaspi.

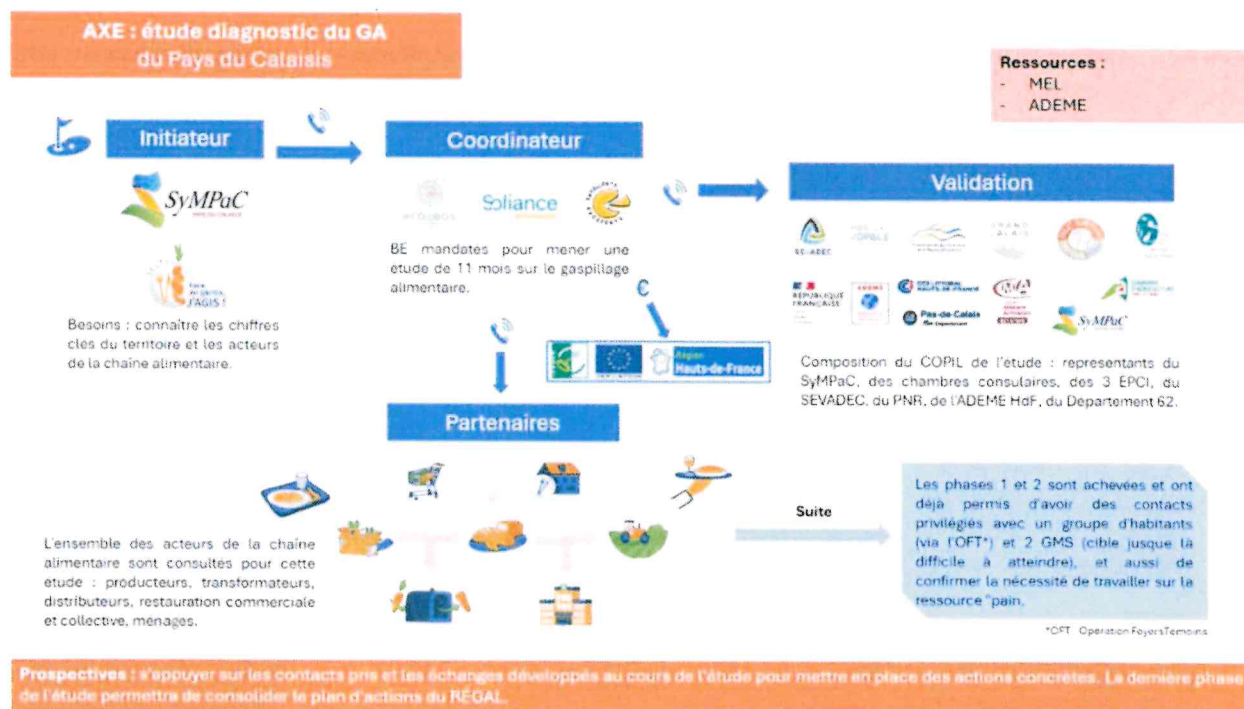
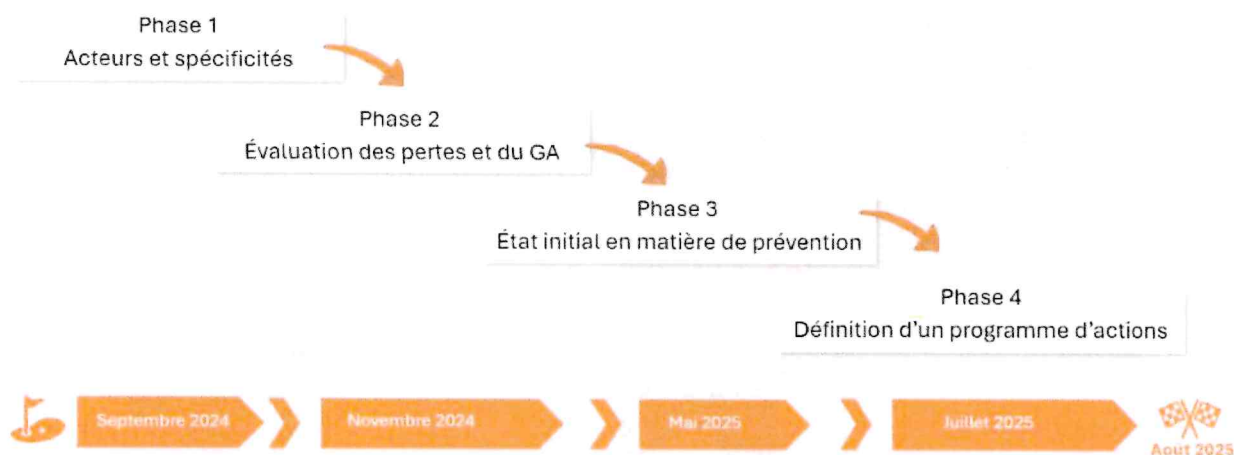
Toujours dans le souci d'articuler et de structurer le réseau de lutte contre le GA, les projets en cours mettent autour de la table plusieurs partenaires (voir les schémas ci-dessous).

Le travail démarré avec les EHPADs a permis d'établir 52 actions antigaspi à déployer dans les établissements de santé (l'édition d'un guide au format PDF est en cours d'élaboration pour 2025), ainsi qu'une méthodologie de travail entre les collectivités (service déchets), le SEAVEDC et le RÉGAL. Ce travail à trois voix a bien fonctionné sur l'EHPAD pilote d'Ardres.



Depuis septembre 2024, l'étude portant sur le diagnostic des pertes et du gaspillage alimentaire du Pays du Calaisais a démarré. La première phase de cette étude a permis d'établir la cartographie des acteurs de la chaîne alimentaire et les spécificités territoriales. La phase 2 s'étale de novembre 2024 à mai 2025 et permettra d'obtenir des données chiffrées sur les gisements de GA.

L'étude : calendrier



L'étude a par ailleurs fait ressortir la nécessité de **travailler sur le gaspillage de pain** (territoire doté de nombreuses boulangeries !), cela a conforté le travail autour du broyeur à pain (Le Crumbler) mis à disposition des boulangers du Pays du Calaisais. Un premier pilote à Audruicq a permis de travailler un projet de communication à destination des consommateurs, donnant naissance à un flyer recto verso (d'un côté explication du projet, de l'autre, l'interview du boulanger et 2 recettes pour utiliser la chapelure artisanale).

ENSEMBLE réduisons le gaspillage alimentaire.

Il n'y a plus de pain à perdre !

En France, chaque année, 8,7 millions de tonnes de nourriture finissent à la poubelle ce qui correspond au poids de 870 Tour Eiffel...

Un chiffre qui donne le vertige. Environ 306 000 T des aliments gaspillés sont du pain, un aliment consommé par 98% des Français. Le territoire se MOBILISE pour réduire le gaspillage de pain aux côtés de ses artisans boulangers !

Sources : Observatoire du Pain, ADEME, (A.Sig/ev/144)

COMMENT ?

Le RÉGAL met à disposition des boulangers un broyeur à pain, le « Crumbler » afin qu'ils puissent expérimenter de nouvelles méthodes pour valoriser les invendus et les surplus de production. Le pain invendu est coupé, séché et broyé finement pour être ensuite incorporé dans de nouvelles recettes savoureuses et malines, qui prennent soin de nos ressources !

CRUMBLER

Le RÉGAL, Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire du Pays de Calais, est une communauté de travail pour tous les acteurs de la chaîne alimentaire qui souhaitent expérimenter ensemble des solutions de réduction du gaspillage. Créé en 2022, il est porté par le S.A.M.P.C., le Syndicat Mixte du Pays de Calais.

En savoir plus sur le RÉGAL du Pays de Calais

Sebastien Baillet, artisan boulanger à Audruicq depuis 20 ans a été le premier boulanger pilote à utiliser le Crumbler du RÉGAL. Convenu de l'intérêt écologique de la démarche, il y a aussi trouvé un intérêt gustatif pour ses nouvelles recettes ! « J'ai fait beaucoup de tests pour réincorporer la chapelure en viennoiserie, dans des pains ou la pâtisserie. C'est finalement en pâtisserie et en biscuiterie que j'ai trouvé la meilleure issue, avec un véritable intérêt gustatif ! Transformer le pain en chapelure prend du temps, il faut le découper, le faire sécher et le broyer avant de pouvoir s'en servir ! Le coût main d'œuvre est donc à prendre en compte. Mais, jeter des milliers de pains dont le prix augmente chaque année est problématique et il y a un vrai intérêt à travailler nos surplus et invendus. »

Vous aussi testez Les recettes pour ne rien gaspiller !

Version salée

NUGGETS CHAPELURE & CO

Ingrédients pour 4 personnes

- 150g à 180g de chapelure artisanale
- 3 œufs
- 3 œuflets à coque de farine
- 4 plaques de papier cuisson

Préparation : Préparez 3 bûches, farine, œuf battu, chapelure. Pétrissez la pâte à 180°C. Enrobez le poulet en le trempant dans le bûche de farine, puis roulez pour faire tomber l'excédent de farine. Trempez en trempant dans l'œuf battu. Enrobez de chapelure. Déposez les côtes de poulet enroulées sur une plaque de papier cuisson et enroulez la machine de chaque côté à 180°C.

Version sucrée

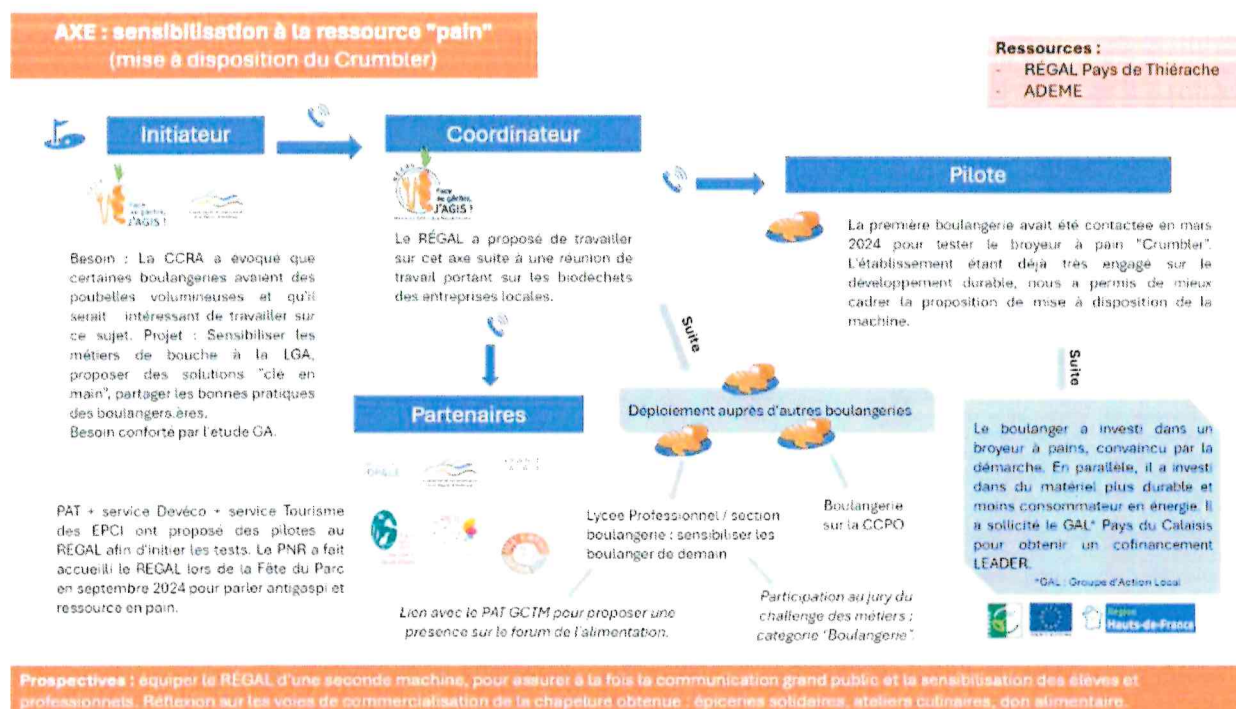
COOKIES CHAPELURE & CO

Ingrédients pour environ 12 cookies

- 100g de chapelure artisanale
- 200g de farine
- 2 œufs
- 250g de sucre coupé en dés
- 200g de sucre vanillé
- 100g de pépites de chocolat

Préparation : Préchauffez le four à 180°C. Mélangez la chapelure, la farine, le sucre et le beurre pommade jusqu'à la disparition des morceaux. Ajoutez l'œuf et mélangez pour obtenir une pâte homogène. Ajoutez les pépites de chocolat, rapatriez les cookies en les égalisant à la forme souhaitée. Cuite 12 minutes à 180°C.

Après le prêt à Audruicq, le Crumbler a été prêté au Lycée professionnel public du Détroit pour sensibiliser les boulangers de demain. Le lycée a depuis investi dans son propre Crumbler.



L'opération « PAS DE RESTES AU RESTO ! » a été lancée en juillet 2024, en partenariat avec le SEVADEC.

12 restaurateurs pilotes ont travaillé au projet de Gourmet bag durable, un contenant durable qui permet d'emporter ses restes de repas.

Le premier bilan a été positif, avec environ 200 Gourmet bag vendus en 2024, et une quarantaine de remise effectuée. Pour en savoir plus sur le fonctionnement : [Le Gourmet bag durable - SyMPaC - Syndicat Mixte du Pays du Calaisis](#)

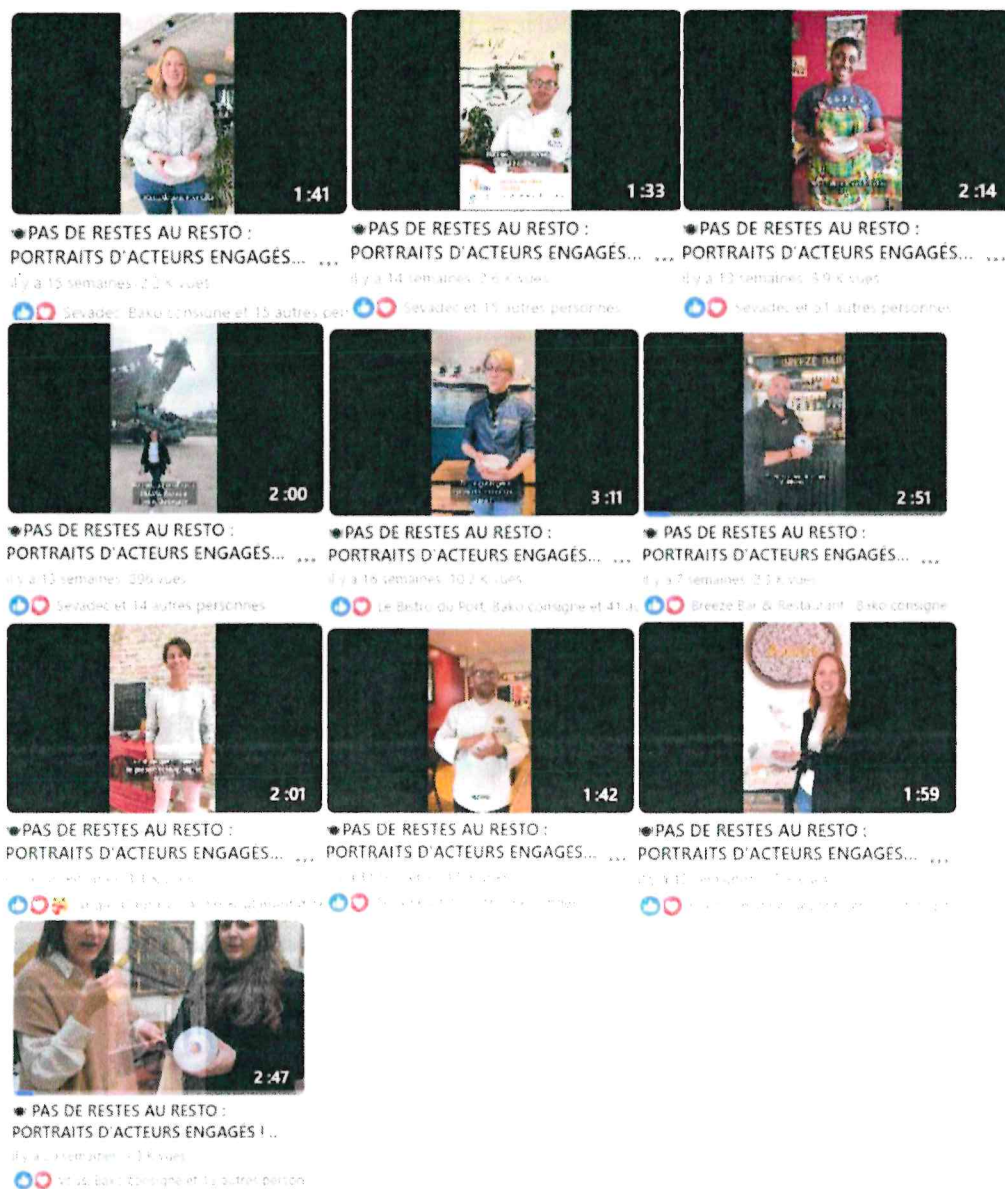
La communication a été appuyée avec la réalisation d'un clip de promotion et d'un motion design. Les restaurateurs.trices pilotes ont bénéficié d'une mise en lumière de leur engagement sur les réseaux sociaux.



Clip promotionnel



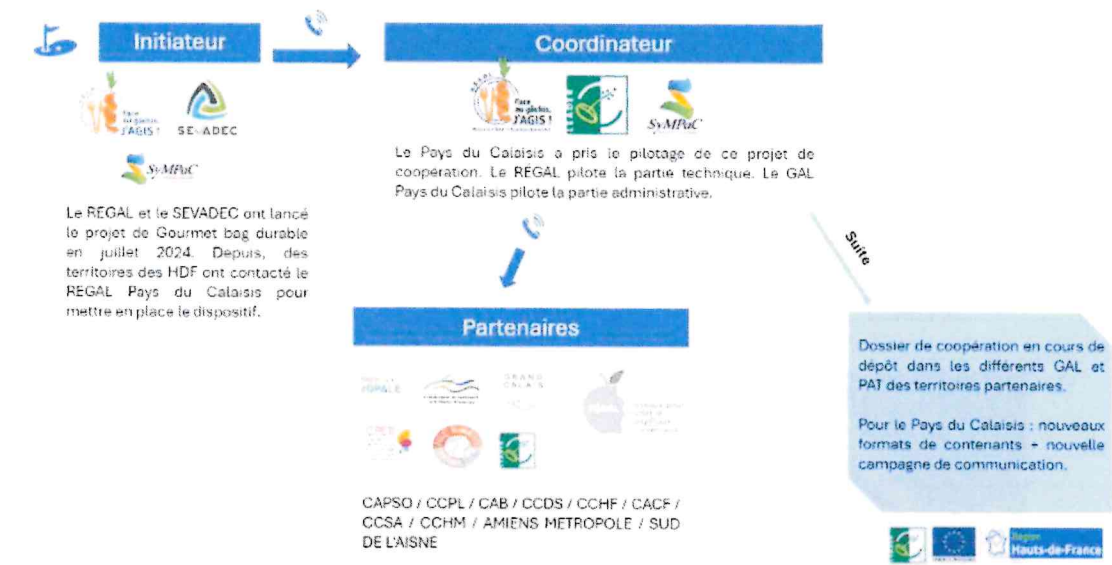
Motion design



Portraits de restauratrices et restaurateurs

Depuis le lancement du projet, des territoires des HDF ont contacté le REGAL Pays du Calais pour mettre en place le dispositif. Un projet de coopération est en cours de travail pour 2025-2027.

AXE : déploiement du Gourmet bag durable
(rayonnement régional)



Prospectives : équiper le RÉGAL d'une seconde machine, pour assurer à la fois la communication grand public et la sensibilisation des élèves et professionnels. Réflexion sur les voies de commercialisation de la chapure obtenue : épiceries solidaires, ateliers culinaires, don alimentaire.

Afin de sensibiliser les habitants et usagers du territoire, le RÉGAL s'est appuyé sur les médias locaux pour faire connaître les actions concrètes mises en place.

AXE : communication locale
(presse/radio/TV/réseaux)



Prospectives : équiper le RÉGAL d'une seconde machine, pour assurer à la fois la communication grand public et la sensibilisation des élèves et professionnels. Réflexion sur les voies de commercialisation de la chapelure obtenue : épicerias solidaires, ateliers culinaires, don alimentaire.

VOLET « COMMUNICATION »

1. Parution de *SYMP'ACTU*, l'actualité du Pays du Calaisais :

Le premier numéro est paru en septembre 2022, le second en septembre 2023, puis le 3^{ème} en février 2024.

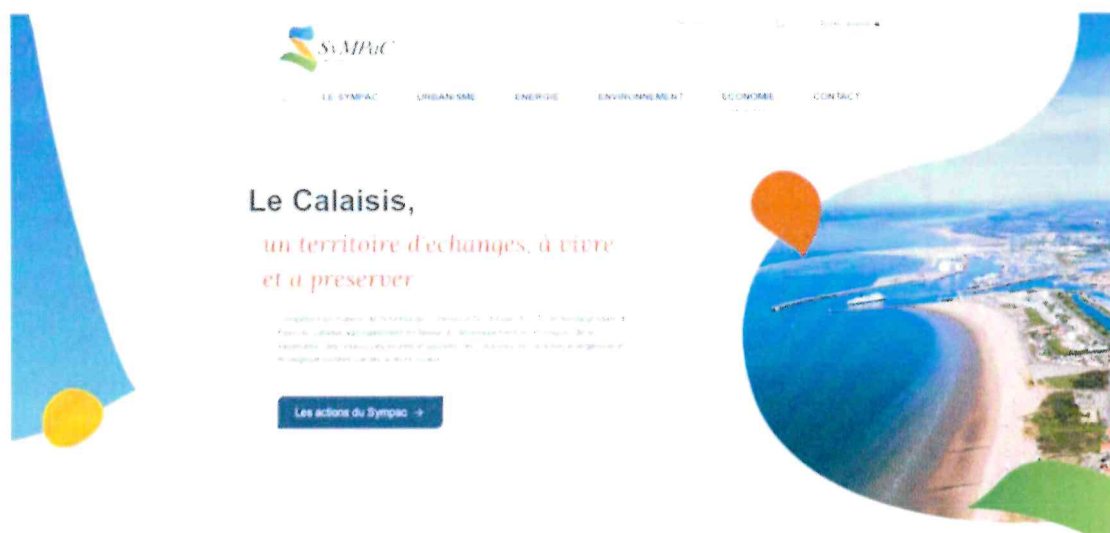


Transition écologique et énergétique



2. Le site Internet :

Le site Internet du SyMPaC est mis à jour à minima tous les trimestres.



Le nouveau programme LEADER 2023-2027 est en ligne avec les nouvelles fiches actions et grilles de sélection.



3. La page FACEBOOK du Pays du Calaisis :

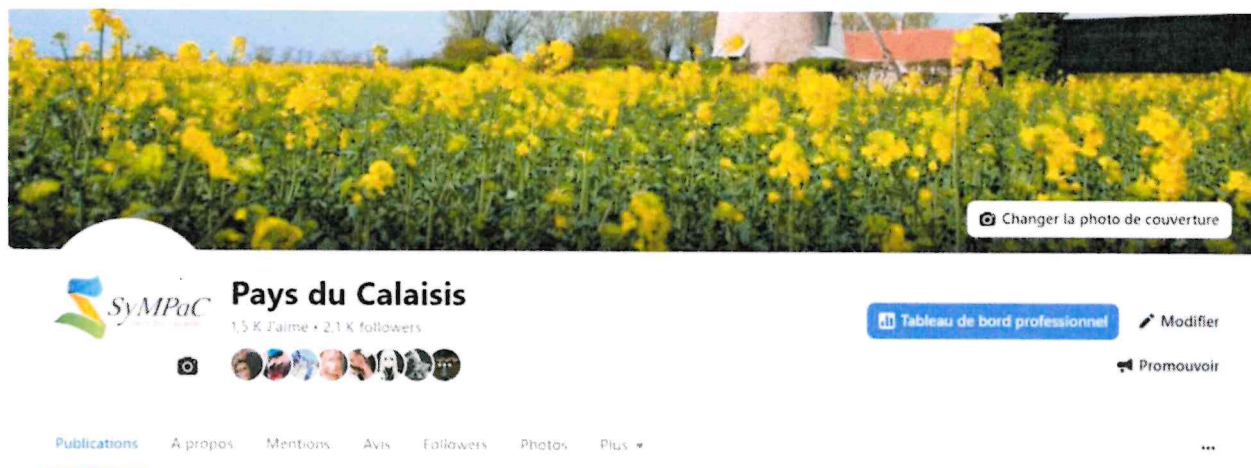
Cette page compte 1 500 abonnés, elle est régulièrement alimentée par :

- Les offres émanant de la plateforme PROCH'EMPLOI (2 à 4 annonces par semaine).
- Les nouvelles actualités affichées sur le site Internet du SyMPaC.

L'un des objectifs est, à minima, d'inciter les communes et les établissements publics du territoire à suivre cette page afin de rapidement relayer les informations.

Via cette page, le SyMPaC souhaite également :

- Toucher toutes les tranches d'âges via une communication régulière et variée.
- Accroître sa visibilité grâce aux actions et événements organisés sur le Pays du Calaisis.
- Encourager les potentiels porteurs de projets (entreprises, association, créateur...) à se rendre sur le site internet www.pays-du-calaisis.fr pour en savoir plus sur les dispositifs portés sur le territoire du Calaisis.



4. La page Facebook du RÉGAL Pays du Calaisis :

- Elle permet un relai des actions du RÉGAL mais également des projets de territoire en lien avec la lutte contre le GA. Actuellement, 470 abonnés suivent les informations.
- Cette page a permis de diffuser du contenu sponsorisé, notamment pour faire la promotion du Gourmet bag durable pendant 4 mois (de juillet à octobre 2024).



5. Salon « Entreprises et territoires » :

Le salon « Entreprises et territoires » piloté par COTEO s'est tenu le vendredi 13 décembre 2024 au Forum Gambetta à Calais.

En tant que partenaire institutionnel de cet événement, le SyMPaC a participé à cette journée d'informations.

**ETAT DES SUBVENTIONS PERCUES POUR LE TERRITOIRE VIA LES DISPOSITIFS PILOTES PAR LE
SyMPaC ENTRE 2019 ET 2024 (SOIT 6 ANS)**

	RECETTES PERCUES VIA LES DISPOSITIFS SyMPaC			PARTICIPATIONS DES EPCI AU SyMPaC		
GCT&M	2 191 732 €	365 289 €/an	3.23 €/hab/an	1 206 766 €	201 128 €/an	2.01 €/hab/an
CCPO	1 268 927 €	211 488 €/an	7.26 €/hab/an	346 459 €	57 743 €/an	2.26 €/hab/an
CCRA	1 436 810 €	239 468 €/an	7.50 €/hab/an	348 796 €	58 133 €/an	2.05 €/hab/an
TOTAL	4 897 469 €	816 245 /an	5.29 €/hab/an	1 902 021 €	317 000 €/an	2.06 €/hab/an

Le SyMPaC reste un multiplicateur de richesse pour le territoire. En effet, la participation des EPCI est valorisée à près de **260 %** par une redistribution financière aux acteurs publics et privés du pays du Calaisis.

